

DECISION N° 064/D/EDC/DG/DRHAG/DSI/SDAG/SM/2023 DU 25 SEPT 2023

Portant attribution de la lettre-commande relative à la fourniture des consommables pour imprimantes et photocopieurs à la Direction Générale de EDC, Objet de la Demande de Cotation N°002/DC/EDC/CIPM/2023 du 10 mai 2023.

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),

**Vu** la Constitution ;

**Vu** le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC);

**Vu** le Décret N° 2020/244 du 04 mai 2020, portant réorganisation et fonctionnement de la société Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

**Vu** le décret N° 2020/245 du 4 mai 2020 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

**Vu** le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

**Vu** la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

**Vu** La Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

**Vu** la Demande de Cotation N°002/DC/EDC/CIPM/2022 du 10 mai 2023 relative à la fourniture des consommables pour imprimantes et photocopieurs à la Direction Générale de EDC ;

**Vu** le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 06 Septembre 2023 relatif à l'examen du rapport d'analyse des offres relatives à la Demande de Cotation sus visée ;

**DECIDE** :

**Article 1<sup>er</sup>**: L'entreprise **ETS MARNOH** , Tél. : (237) 691 985 828/680 795 929 Email : oendynohlan@gmail.com, est attributaire de la lettre-commande relative à la fourniture, des consommables pour imprimantes et photocopieurs à la Direction Générale de EDC pour un montant corrigé, Toutes Taxes Comprises (TTC) de 20 985 901 (vingt millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent un) FCFA, pour un délai d'exécution de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

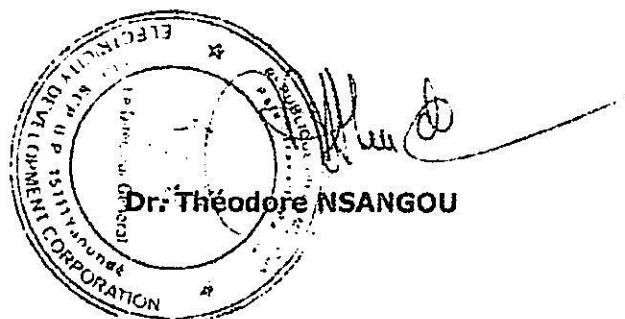


ELECTRICITY  
DEVELOPMENT  
CORPORATION

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
REPUBLIC OF CAMEROON

**Article 2 :** Le Directeur Général de **ETS MARNOH** ou son représentant dûment mandaté est invité à se présenter au siège de la société Electricity Development Corporation (EDC), au **Service des Marchés, 6<sup>ème</sup> étage, porte 606**, pour l'établissement de ladite lettre-commande.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Ampliations : - CA

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/EDC
- Attributaire
- SM/EDC